

SIMON BOUQUET

Université Paris Ouest – CNRS *Item* – CNRS *Modyo*

ESQUISSE D'UNE SÉMANTIQUE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME¹

A quoi aspirent les innombrables et différentes cultures ? Elles aspirent, à partir des données largement différentes de leur expérience historique, anthropologique si l'on veut, elles aspirent à quelque chose, vous l'appellez transcendance, c'est un terme qui me convient tout à fait. C'est l'*aspiration vers* qui me paraît la chose à détecter.

Stéphane Hessel, *Entretien*²

Il y faut mieux qu'une connaissance. Il y faut une *poétique* de cela qui advient sans cesse autour de nous.

Edouard Glissant et Partice Chamoiseau, *L'intraitable beauté du monde. Adresse à Barack Obama*

1. Linguistique de l'interprétation et interprétation de la Déclaration universelle

La linguistique de l'interprétation, support de la présente réflexion, s'inscrit dans la perspective tracée par les textes originaux de Ferdinand de Saussure, largement méconnus tout au long du XX^{ème} siècle, et par ses *Écrits de linguistique générale* apparus en 2002³. Cette linguistique décrit le processus de la compréhension du sens en montrant comment les valeurs différentielles (oppositives) des unités de langue, existant dans le système d'un idiome donné, sont actualisées selon le genre⁴ – lui-même différentiel – du texte dans lesquels ces unités s'inscrivent (la notion de « texte » s'appliquant à toutes les formes de langage oral ou écrit). Prenons un exemple. Madame Dupont se regarde dans la glace et dit « Je suis jolie aujourd'hui ! ». Cette phrase n'aura pas la même valeur ni la même fonction (ni donc la même interprétation) que la même phrase

¹ La présente contribution n'est que l'esquisse d'une réflexion en cours : elle doit être lue comme telle. – Je remercie Danielle Leeman pour sa collaboration généreuse, dans le but de rendre la compréhension de ce texte plus aisée aux non-linguistes. Les insuffisances qui demeureront à cet égard m'incombent.

Cet article est paru dans l'ouvrage collectif sous la direction de Danielle Leeman : *L'interculturel en entreprise : quelles formations ? Aspects civilisationnels, économiques, historiques, juridiques, linguistiques*, Limoges, Editions Lambert-Lucas, 2011.

² « Pour une linguistique des droits de l'homme », entretien de S. Hessel avec S. Bouquet, *Collegium International*, 22 février 2010, à paraître.

³ F. de Saussure, *Écrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 2002.

⁴ Le mot *genre*, bien établi dans la tradition de la rhétorique et de la théorie littéraire, doit s'entendre ici dans une acception très générale : comme une appellation commode pour désigner un trait *global* de sens, dit encore *signifié global*, existant dans tout texte écrit ou oral. De fait, cette notion de « signifié global » correspond assez précisément à ce que Wittgenstein désigne comme des *jeux de langage*, tout autant qu'à ce que Schleiermacher (et, après lui, Bakhtine) nomme *genre*. A ces notions philosophiques font écho des objets conceptuels plus ou moins intuitifs, familiers à diverses approches d'analyse textuelle ou discursive, mais souffrant d'un certain déficit épistémologique : *discours, type, mode, genre, champ générique, sous-genre, registre, domaine, niveau, isotopie, thème*, etc. La révolution sémiotique saussurienne permet de regarder tous ces objets conceptuels 1° comme se rapportant à des variétés de signifiés globaux, 2° comme relevant d'une analyse différentielle.

« Je suis jolie aujourd'hui ! » adressée par Madame Dupond d'un ton légèrement bêtifiant à sa petite fille qui survient toute endimanchée. Le texte n'est le même qu'en apparence (dans la matérialité de ses mots successifs), alors que son sens diffère selon son *genre* : dans le genre « parler enfantin » de l'adresse de la grand-mère à sa petite fille, le pronom *je* (hypocoristique, selon les grammaires) signifie *tu*. Pour analyser de tels phénomènes, la linguistique de l'interprétation mettra en lumière des « lois de corrélation » entre, d'une part, les valeurs différentielles de genre (valeurs globales) d'un texte écrit ou oral et, d'autre part, des valeurs différentielles portées par les unités linguistiques (valeurs locales), déterminées, dans la compréhension de ce texte, par lesdites valeurs de genre.⁵

A cet égard, la Déclaration universelle des droits de l'homme (ci-après DUDH) est un objet d'analyse particulièrement digne d'intérêt, pour deux raisons liées : 1° c'est un *texte constituant*⁶ par excellence, qui crée en outre un genre singulier (en cela notamment qu'il se présente – par son titre et par sa forme générale – comme un texte juridique, tout en se définissant, dans son préambule, de manière fort peu juridique comme « un idéal commun à atteindre progressivement »⁷) ; 2° son universalité fait l'objet de controverses quelque peu enlisées depuis des décennies (la question irrésolue étant : « La Déclaration de 1948 peut-elle, en elle-même, être tenue pour un texte universel ; ou ne le peut-elle pas, en cela qu'elle est inscrite dans une tradition de pensée marquée du sceau de l'Occident ? »)⁸. Or, c'est précisément sur la base de ces deux particularités que se fondera l'analyse interprétative, qui procèdera de l'hypothèse suivante : si l'argumentation théorique de l'universalité semble souvent vouée à une impasse, c'est parce que cette argumentation ne tient généralement compte 1° ni du fait *sémantique* que la DUDH se comprend différemment selon qu'on la lit comme un texte légal ou comme un texte éthique, 2° ni du fait *sémantique* que la DUDH peut également se comprendre différemment dans des contextes culturels divers.

2. La DUDH dans les genres « loi » et « éthique »

L'analyse interprétative, on l'a dit, consiste à établir des corrélations entre des signifiés globaux différentiels (signifiés de genres) et des signifiés locaux variant dans chacun des genres concernés. On appliquera cette méthode à l'article 1 de la DUDH :

[*Première proposition*] Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.
[*Deuxième proposition*] Ils sont doués de raison et de conscience [Troisième proposition] et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Une analyse complète de cet article montrerait que verbes, noms et adjectifs font l'objet d'actualisations sémantiques distinctes dans les genres « loi » et « éthique ». La place manquant pour développer une telle analyse, on se contentera de l'illustrer tout d'abord sur le verbe *naissent*, puis sur les autres verbes conjugués de cet article 1, dont on examinera successivement la valeur

⁵ Cf. notamment S. Bouquet, « Principes d'une linguistique de l'interprétation. Une épistémologie néosaussurienne », *Langages*, à paraître, 2011.

⁶ Sur la notion de « discours constituant », cf. Maingueneau, D. et Cossuta, F. (1995) « L'analyse des discours constituants », *Langages*, N° 117, p. 112-125.

⁷ « L'Assemblée Générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations (...) [pour que ceux-ci s'efforcent] d'en assurer par des mesures progressives (...) la reconnaissance et l'application universelles et effectives (...) » (DUDH, Préambule)

⁸ Cf. S. Bouquet, « D'une épistémologie néosaussurienne de la linguistique à la question de l'universalité des droits de l'homme », *Rivista italiana di filosofia del linguaggio*, déc. 2010.

du morphème de conjugaison (présent de l'indicatif) dite encore *valeur flexionnelle*, et la valeur du morphème radical, dite ici *valeur lexicale*.

2.1. Signifiés globaux

On posera donc formellement, correspondant à la séquence des mots de l'article 1, l'existence de deux textes homonymes :

1° *un texte légal*, dont le signifié global sera noté par le trait [+LOI] (notation différentielle équivalant au trait [-ETHIQUE]) ;

2° *un texte énonçant un idéal éthique*, dont le signifié global sera noté par le trait [+ETHIQUE] (notation équivalant au trait [-LOI]).

Cette grammaire différentielle de genres, construite *ad hoc* – c'est-à-dire relativement au seul corpus constitué par les deux textes homonymes considérés –, se fonde dans une réalité sociale facilement identifiable.

Le texte légal a pour source une autorité politique, édictant les lois régissant la vie collective, dont la non-observance est normalement passible de sanctions. Il s'agit d'un texte « injonctif » (un ordre), « déontique » (on doit se plier à cet ordre), à valeur future puisqu'il vaut à partir du moment où il est énoncé (c'est ce que l'on peut appeler sa « valeur performative »). Ainsi, par exemple, l'Article 3 de la loi du 10 août 2007 relative à l'autonomie des universités – « Les établissements déterminent par délibérations statutaires du conseil d'administration (...) » – s'applique-t-il à partir du moment où ce texte est adopté.

Le texte éthique, quant à lui, définit, de manière spéculative, des comportements humains comme positifs ou négatifs – des comportements considérés comme tels par une morale, par une autorité religieuse (parlant éventuellement au nom d'une divinité), voire par une coutume – sans pour autant qu'une sanction légale ne soit prévue en cas de comportement non conforme (ainsi, par exemple, le code déontologique du fonctionnaire). Quand bien même il ne formule nullement des lois au sens juridique du terme, le genre éthique présente volontiers ses règles de conduite comme éternelles et universelles : « *Il se faut entraider, c'est la loi de nature* » (La Fontaine).

Pour autant, insistons sur ce point, l'analyse ne se fondera ici

– ni sur une théorie objective des genres de textes (l'opposition trait [+LOI] / [+ETHIQUE] ne valant, comme on l'a signalé, que pour le corpus considéré)

– ni sur une conception de ce que *doit être* l'interprétation de la DUDH, mais sur une observation de ce qu'elle *peut être* (autrement dit, sur une observation des variations de sens *possibles* de deux textes homonymes, ces variations étant, dans la perspective d'une linguistique de l'interprétation, la seule réalité pouvant faire l'objet d'une vérification expérimentale).

2.2. Corrélations entre les signifiés globaux et la valeur flexionnelle du verbe naissent

Afin de rendre compte de la corrélation entre les valeurs des signifiés globaux, qu'on vient de poser formellement, et la valeur flexionnelle (c'est-à-dire la valeur du temps « présent ») du verbe *naissent*, la double loi suivante peut être formulée, dans laquelle les notations différentielles de valeurs locales doivent également être considérées comme *ad hoc*, c'est-à-dire relatives au corpus des deux textes homonymes considérés :

[+LOI] => [+performatif légal]

[+ÉTHIQUE] => [+vérité générale]

En effet, le genre noté [+LOI] actualise une valeur du temps « présent » du verbe *naissent* qui peut être notée [+performatif légal] (ou [-vérité générale]) : conformément au genre juridique, ce présent est un performatif (énoncer une loi est ce qui lui donne « force de loi »), contenant les valeurs injonctive et déontique qui ont été évoquées. Un test de commutation permet d'attester de cette valeur : de même que, dans l'exemple proposé plus haut, la formule « Les établissements déterminent, par délibérations statutaires du conseil d'administration (...) » peut être remplacée *salva veritate* par « Les établissements *détermineront*, par délibérations statutaires du conseil d'administration (...) », de même, dans l'interprétation « légale » de la DUDH, il est possible de remplacer le présent par un futur : *Tous les êtres humains naitront libres et égaux en dignité et en droits*.

Dans le genre noté [+ÉTHIQUE], le présent de *naissent* prend une valeur toute différente de la précédente. Cette valeur, bien reconnue par la tradition grammaticale comme celle du « présent de vérité générale », sera donc notée [+vérité générale] (ou [-performatif légal]) ; elle confère ici à la DUDH le sens d'un constat : « il est de fait que les hommes naissent libres et égaux »⁹. Un test vérifie cette valeur : de même qu'un présent de vérité générale comme celui de la phrase *Les baleines sont des mammifères* ou comme celui de la fable citée ne peut être remplacé *salva veritate* par un futur (on n'aura pas : *Les baleines *seront des mammifères* ou *Il se *faudra entraider, c'est la loi de nature*), de même *Tous les êtres humains *naitront libres et égaux en dignité et en droits* est incompatible avec le genre [+ÉTHIQUE].

2.3. Corrélations entre les signifiés globaux et la valeur lexicale du verbe *naissent*

Regardant maintenant la valeur lexicale du verbe *naissent*, la double corrélation suivante entre signifié global et signifié local peut être posée :

[+LOI] => [+qualité originaire]

[+ÉTHIQUE] => [+destinée]

Dans le genre [+LOI], en effet, la valeur lexicale du verbe *naissent* – considérée dans sa construction syntaxique *naître X*, comme déterminant l'adjectif ou le substantif attribut – peut être notée [+qualité originaire] (ou [-destinée]). Cette valeur est celle que prend le verbe *naître* dans des énoncés comme *Il est né aveugle*. Elle implique que l'adjectif ou le substantif attribut dénote « une qualité possédée, à sa naissance, par un être vivant ». Référant à un fait objectif et daté, et non à une destinée, l'existence de cette valeur différentielle dans la langue est attestée par un test négatif, vérifiant que le terme *X* ne peut pas être remplacé par *pour être X* : de même qu'on n'aura pas, *salva veritate*, **Il est né pour être aveugle*, on n'aura pas, dans le genre [+LOI], **Tous les êtres humains naissent pour être libres et égaux en dignité et en droits*.

Dans le genre [+ÉTHIQUE], la valeur lexicale du verbe *naissent* – envisagée semblablement pour la construction *naître X* – sera notée [+destinée] (ou [-qualité originaire]). Cette valeur est celle que prend ce verbe dans des tours comme *Il est né poète*¹⁰. Quant à la qualité attribuée par l'adjectif ou par le substantif, elle ne se réfère pas à un fait objectif et daté, mais au contraire à un destin et/ou à la clairvoyance de dispositions particulières. Un test positif répond de cette valeur : le terme *X* dépendant du verbe *naître* peut être remplacé par *pour être X* ; c'est ainsi que,

⁹ L'éthique est en effet interprétable comme l'énonciation – pour la constater ou la rechercher – d'une vérité générale. Elle s'oppose en cela à un texte de loi ou, en tout cas, au caractère performatif de celui-ci, à l'aune duquel l'énonciation légale, si elle a le pouvoir de faire advenir une contrainte, n'a pas le pouvoir de faire advenir une vérité come telle.

¹⁰ Cette valeur se retrouve dans la construction prépositionnelle de *naître* avec *pour* : *L'homme est né pour le bonheur*.

salva veritate, on pourra dire *Il est né pour être poète* et, dans le genre [+ÉTHIQUE] de la DUDH, *Tous les êtres humains naissent pour être libres et égaux en dignité et en droits*.¹¹

2.4. Isotopies différentielles

Des traits sémantiques transversaux qu'on peut désigner par le terme d'*isotopie*¹², propres à chacun des deux genres considérés, lient entre elles la valeur flexionnelle et la valeur lexicale du verbe *naissent* :

– dans le genre « légal » une isotopie pouvant être notée [+OBJECTIVITÉ] (ou [–SPÉCULATIVITÉ]) répond du fait qu'une loi, en ce qu'elle est arbitraire et auto-référente, énonce une proposition objective, incontestable ; cette isotopie sous-tend la composition de la valeur flexionnelle [+performatif légal] du verbe *naissent* (l'acte performatif de promulguer une loi est lui-même un acte objectif, incontestable) avec sa valeur lexicale [+qualité originaire] (une qualité originaire est fait objectif, incontestable) ;

– dans le genre « éthique », une isotopie pouvant être notée [+SPÉCULATIVITÉ] (ou [–OBJECTIVITÉ]) s'accorde avec le fait qu'une proposition éthique, comme toute « vérité générale », ne possède pas le caractère arbitraire d'une loi : au contraire, spéculative, elle est *motivée* (par une représentation, un raisonnement, des expérimentations, etc.) et peut, eu égard à son caractère motivé, être reconnue, ou discutée, ou contestée, etc. ; cette isotopie [+SPÉCULATIVITÉ] sous-tend la composition de la valeur flexionnelle [+vérité générale] du verbe *naissent* (objet d'une pensée spéculative) avec sa valeur lexicale [+destinée] (la destinée d'un individu, ou celle de l'espèce humaine, est un objet conceptuel spéculatif).

Les isotopies différentielles [+OBJECTIVITÉ] et [+SPÉCULATIVITÉ] mises en évidence quant au verbe *naissent* lient semblablement la valeur flexionnelle et la valeur lexicale des deux autres verbes conjugués de l'article 1.

(1) Quant au groupe verbal *sont doués*¹³,

– dans le genre « légal », l'isotopie [+OBJECTIVITÉ] sous-tend la composition de la valeur flexionnelle [+performatif légal] de ce groupe verbal avec une valeur lexicale [–agent implicite] – cette dernière, « adjectivale », correspondant à un emploi de *doués* constatant un fait sans se préoccuper de sa genèse (comme dans la phrase *cette voiture est douée d'un toit ouvrant*) ; l'objectivité de la performativité légale de la DUDH s'accorde ici avec le caractère constatif (objectif) des qualités légiférées ; on peut en outre considérer que, ce texte se bornant à signifier une vérité générale (« les êtres humains sont doués de raison et de conscience, c'est ainsi »), la valeur performative de *sont doués* revient à l'institutionnalisation légale de cette vérité générale – et le test du remplacement par un futur, attestant la valeur flexionnelle, prendra ce fait en considération : « *ils seront* considérés/reconnus comme *doués*... ») ;

¹¹ Si la distinction des valeurs [+qualité originaire] et [+destinée] se fonde ici sur un sens « propre » de la première et un sens « figuré » de la seconde, l'important, pour l'analyse, est que le test de commutation fait apparaître ces valeurs comme *synchroniquement opposées*. – Par ailleurs, l'emploi du verbe *naître*, dans la construction *naître X*, semble plus courant à la fin du XVIII^e siècle que de nos jours. Or, la Déclaration de 1948, dans son article 1, réécrit le premier article de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*. Il est possible que la DUDH, par sa notoriété, ait contribué à maintenir un tour déclinant et qu'elle lui ait en outre conféré, dans son contexte, un sens quelque peu hiératique – à la fois figé et incertain – susceptible de faire obstacle à la conscience des différences virtuelles, qu'on vient d'analyser, de ses signifiés locaux.

¹² Ce terme est utilisé par A.-J. Greimas et F. Rastier, qui nomment également *classèmes* ces traits communs. Je le leur emprunte pour désigner, de manière générale, des traits relatifs à un signifié global.

¹³ On ici considère *sont doués* à parité avec une forme verbale dans la mesure où le verbe *sont* est, sémantiquement, un simple « support d'attribut ». (Par ailleurs, on simplifie l'analyse en la limitant au cas où les propositions contenant les verbes *sont doués* et *doivent* sont interprétées comme des propositions sémantiquement indépendantes.)

– dans le genre « éthique », l'isotopie [+SPÉCULATIVITÉ] sous-tend la composition de la valeur flexionnelle [+vérité générale] de ce groupe verbal avec une valeur lexicale [+agent implicite] cette dernière étant une valeur « verbale » de *doués*, héritant par connotation¹⁴, contrairement à la valeur « adjectivale » du genre « éthique », de la structure argumentale du verbe *douer* à la voie passive – qui implique l'existence d'un complément d'agent, demeurant implicite en l'occurrence : « les êtres humains *ont été* doués de raison et de conscience (par un « agent »), c'est pourquoi ils *sont* doués de raison et de conscience ».

(2) Quant au verbe *doivent*,

– dans le genre « légal », l'isotopie [+OBJECTIVITÉ] sous-tend la composition de la valeur flexionnelle [+performatif légal] de ce verbe avec une valeur lexicale [+impératif légal] (ou [–impératif moral]) ; dans le genre « légal » en effet, la valeur déontique *juridique* portée par le temps verbal « présent » spécifie une valeur déontique *non spécifiquement juridique* portée par le radical de ce même verbe (c'est-à-dire son sens lexical d'auxiliaire modal) – le test de cette transformation étant que le présent de *doivent* peut, ici, être remplacé *salva veritate* par un futur ;

– dans le genre « éthique », l'isotopie [+SPÉCULATIVITÉ] sous-tend la composition de la valeur flexionnelle [+vérité générale] de *doivent* avec une valeur lexicale [+impératif moral] (ou [–impératif légal]) : dans le genre « éthique » en effet, cette valeur lexicale est celle d'un déontique ordinaire, non spécifiquement juridique – le test de cette valeur étant que le présent ne peut pas, ici, être remplacé par un futur.

Cet ensemble d'analyses concourt à montrer que le signifié global [+ETHIQUE] détermine un sens plus « ouvert » que le signifié global [+LOI] :

– quant à la valeur flexionnelle (présent) des trois verbes conjugués de l'article 1 : la valeur [+vérité générale] du genre « éthique », non performative et prêtant à discussion, est plus ouverte que la valeur du genre « légal », performative et ne prêtant pas à discussion en tant que telle ;

– quant à la valeur lexicale [+destinée] du verbe *naissent* : celle-ci réfère dans le genre « éthique » à une qualification plus ouverte – parce que moins certaine – que son opposée qui dans le genre « légal » désigne une qualité originaire objective ;

– quant à la valeur lexicale [+agent implicite] du groupe *sont doués* : référant dans le genre « éthique » à l'existence possible d'une cause des qualités prédiquées, cette valeur est plus ouverte que la valeur opposée dans le genre « légal » qui exclut cette référence ;

– quant à la valeur lexicale [+impératif moral] du verbe *doivent* : cette valeur, dans le genre « éthique », est plus ouverte, quant à la définition de l'impératif moral auquel elle renvoie, que son opposée référant à un impératif légal.

Si l'on analysait les valeurs des noms et des adjectifs de l'article 1, il apparaîtrait que ces deux isotopies différentielles sont également agissantes pour la quasi totalité d'entre eux, et que leur sens est, semblablement, plus « ouvert » lorsqu'il est déterminé par le signifié global [+ETHIQUE] que lorsqu'il est déterminé par le signifié global [+LOI].

Ce que ces analyses mettent clairement en lumière, c'est que la DUDH interprétée comme une loi n'est pas, sémantiquement, le même texte que la DUDH interprétée comme un idéal éthique. Ce faisant, ces analyses suggèrent qu'une réflexion sur l'universalité ou la non-universalité de la Déclaration de 1948 ne saurait faire l'économie d'un examen préalable du problème d'interprétation soulevé – par un texte qui se présente lui-même, assez paradoxalement, comme un idéal éthique énoncé sous forme de loi. De fait, toute réflexion sur l'universalité ou la

¹⁴ On pourrait encore parler, à ce propos, de *valeur afférente* (cf. *infra*, note 15).

non-universalité qui ne serait pas attentive à la sémantique de la DUDH risquerait de ne pas porter sur un objet réel.

2.5. Deux hypothèses relatives à la plasticité sémantique du genre « éthique »

La linguistique de l'interprétation ne permet pas seulement d'attirer l'attention sur la pluralité possible des significations de la Déclaration de 1948. Cette linguistique peut également, par des analyses plus fines, contribuer à éclairer la question évoquée en introduction « La DUDH est-elle légitimement universelle, ou est-elle entachée d'ethnocentrisme ? » – en disqualifiant cette question pour la remplacer par une autre : « *Quelles sont les conditions d'interprétation* selon lesquelles la DUDH peut être comprise (ou non) comme universelle ? ».

Le fil conducteur propre à guider cette investigation sera fourni par l'analyse des isotopies différentielles (*supra*, 2.4.) établissant que le genre « éthique » détermine un sens plus ouvert que le genre « loi ». En effet, ce phénomène, qui peut être également qualifié de *plasticité sémantique du genre « éthique »*, est propre à inspirer deux hypothèses :

1° l'hypothèse que cette plasticité sous-tend la possibilité que la DUDH s'interprète différemment en fonction d'arrière-plans culturels distincts ;

2° l'hypothèse que cette plasticité sous-tend également, conjointement, la possibilité d'une interprétation « non universelle » de la DUDH et celle de son interprétation « universelle ».

Ces hypothèses ne sont pas des spéculations métaphysiques : portant sur les conditions matérielles de l'interprétation du texte, elles doivent pouvoir être confirmées par l'analyse – c'est-à-dire par l'établissement de lois de corrélation entre signifiés globaux et signifiés locaux. Dans cette perspective, ces deux hypothèses se traduiront dans deux subdivisions du signifié global [+ETHIQUE] (ces subdivisions s'entendant toujours, pour satisfaire au principe de différentialité, comme des bipartitions oppositives) :

1° une subdivision par des traits différentiels successifs répondant de divers arrière-plans culturels ;

2° une subdivision par des traits différentiels propres à rendre compte du caractère « universel » ou « non universel » de l'interprétation de la DUDH.

3. Sémantique de la diversité culturelle

3.1. Valeurs locales et valeurs globales

Alors que ce sont des valeurs locales *inhérentes* qui ont été captées dans l'opposition des genres « loi » et « éthique » – c'est-à-dire : des valeurs inscrites (« dénotées ») dans le système différentiel de la langue –, il n'en ira pas de même pour les valeurs locales liées aux arrière-plans culturels de la DUDH. L'analyse identifiera cette fois, quant aux signifiés locaux, des valeurs *afférentes* – c'est-à-dire : des valeurs « connotées », ressortissant à d'autres normes que celles du système de la langue¹⁵. Lesdites valeurs afférentes, également différentielles, ne se composent pas moins avec les valeurs inhérentes des unités linguistiques auxquelles elles sont liées. Pour faire apparaître cette composition, les analyses qui suivent s'appliqueront aux mêmes objets que les précédentes : les morphèmes flexionnels et les morphèmes lexicaux des trois verbes conjugués de l'article 1.

¹⁵ Notre distinction sémantique *inhérence/afférence* s'inspire de celle de François Rastier (*cf.* par exemple : F. Rastier, M. Cavazza, A. Abeillé, *Sémantique pour l'analyse*, Paris, Masson, 1994, p. 53).

Regardant le genre (la valeur globale) lié à un contexte culturel, on choisira, pour donner un exemple simple de ces analyses « culturelles », deux subdivisions successives du genre noté [+ETHIQUE] :

– la première subdivision divisera ce genre en deux genres notés [+RELIGION] et [–RELIGION] ; par « éthique religieuse » ([+ETHIQUE, +RELIGION]), on entendra une pensée morale dépendante d'un fait culturel dit *religion*, répondant d'un ensemble de croyances, de dogmes, de pratiques et de textes ; par « éthique non religieuse » ([+ETHIQUE, –RELIGION]), on entendra une pensée morale se posant comme indépendante du fait culturel dit *religion* ;

– la seconde subdivision, subséquente à la précédente, divisera le genre « éthique religieuse » en deux genres notés [+CRÉATIONNISTE] et [–CRÉATIONNISTE] ; par « éthique religieuse créationniste » ([+ETHIQUE, +RELIGION, +CRÉATIONNISTE]), on entendra que cette éthique est attachée à une religion posant un acte créateur à l'origine du cosmos, de la terre, de l'homme, etc. (par exemple : les monothéismes judaïque, chrétien ou islamique) ; par « éthique religieuse non créationniste » ([+ETHIQUE, +RELIGION, –CRÉATIONNISTE]), on entendra que cette éthique est attachée à une religion ne posant pas d'acte créateur à l'origine du cosmos, de la terre, de l'homme, etc. (par exemple : le bouddhisme).

3.2. Exemples de corrélations déterminées par les genres « éthique religieuse » et « éthique non religieuse »

Les lois de corrélation différentielles des signifiés globaux [+ETHIQUE, +RELIGION] et [+ETHIQUE, –RELIGION] avec les signifiés locaux des verbes conjugués de l'article 1 décriront la composition des valeurs locales inhérentes du genre « éthique » (valeurs analysées *supra*, section 2) avec des valeurs afférentes propres aux genres « éthique religieuse » ou « éthique non religieuse ».

(1) Verbes *naissent, sont (doués) et doivent* : la valeur flexionnelle inhérente [+vérité générale] se compose

– dans le genre « éthique religieuse », avec la valeur flexionnelle afférente [+référée à une religion] (les trois propositions de l'article 1 énoncent « une vérité référée à une religion ») ;

– dans le genre « éthique non religieuse », avec la valeur flexionnelle afférente [–référée à une religion] (les trois propositions de l'article 1 énoncent « une vérité non référée à une religion »).

(2) Verbe *naissent* : la valeur lexicale inhérente [+destinée] se compose

– dans le genre « éthique religieuse », avec la valeur lexicale afférente [+référée à une religion]¹⁶ (la première proposition de l'article 1 concerne « une destinée elle-même référée à une religion ») ;

– dans le genre « éthique non religieuse », avec la valeur lexicale afférente [–référée à une religion] (la première proposition de l'article 1 concerne « une destinée non référée à une religion »).

(3) Groupe verbal *sont doués* : la valeur lexicale inhérente [+agent implicite] se compose

– dans le genre « éthique religieuse » avec la valeur lexicale afférente [(+)agent défini par une religion] (la deuxième proposition de l'article 1 concerne « des qualités octroyées par un agent défini par une religion »)¹⁷ ;

– dans le genre « éthique non religieuse », avec la valeur lexicale afférente [–(agent) défini par une religion] (la deuxième proposition de l'article 1 concerne « des qualités non octroyées par un agent défini par une religion »).

¹⁶ La Déclaration d'indépendance des Etats-Unis (1776) – ancêtre de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) et de la DUDH – énonçait : « *Tous les hommes sont créés égaux* ».

¹⁷ Dans la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis, l'emploi de *sont doués* appartient explicitement à ce genre : « *tous les hommes (...) sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables* ».

- (4) Verbe *doivent* : la valeur lexicale inhérente [+impératif moral] se compose
- dans le genre « éthique religieuse », avec la valeur lexicale afférente [+énoncé par une religion] (la troisième proposition de l'article 1 « concerne un impératif moral énoncé par une religion ») ;
 - dans le genre « éthique non religieuse », avec la valeur lexicale afférente [–énoncé par une religion] (la troisième proposition de l'article 1 « concerne un impératif moral non énoncé par une religion »).

3.3. Exemples de corrélations déterminées par les genres « éthique religieuse créationniste » et « éthique religieuse non créationniste »

Les lois de corrélation différentielles des signifiés globaux [+ETHIQUE, +RELIGION, +CRÉATIONNISTE] et [+ETHIQUE, +RELIGION, –CRÉATIONNISTE] avec les signifiés locaux des mêmes verbes décriront la composition des valeurs locales inhérentes et afférentes du genre « éthique religieuse » (valeurs analysées *supra*, section 3.2.2.) avec des valeurs afférentes propres aux subdivisions « créationniste » ou « non créationniste ».

- (1) Verbes *naissent, sont (doués)* et *doivent* : les valeurs flexionnelles inhérente [+vérité générale] et afférente [+référée à une religion] se composent
- dans le genre « créationniste », avec la valeur lexicale afférente [+créationniste] (la première proposition de l'article 1 concerne « une vérité référée à une religion créationniste ») ;
 - dans le genre « non créationniste », avec la valeur lexicale afférente [–créationniste] (la première proposition de l'article 1 concerne « une vérité référée à une religion non créationniste »).

- (2) Verbe *naissent* : les valeurs lexicales inhérente [+destinée] et afférente [+référée à une religion] se composent
- dans le genre « créationniste », avec la valeur lexicale afférente [+dessein d'un Créateur] (la première proposition de l'article 1 concerne « une destinée référée à une religion qui la conçoit comme le dessein d'un Créateur »)¹⁸ ;
 - dans le genre « non créationniste », avec la valeur lexicale afférente [–dessein d'un Créateur] (la première proposition de l'article 1 concerne « une destinée référée à une religion qui ne la conçoit pas comme le dessein d'un Créateur »).

- (3) Groupe verbal *sont doués* : les valeurs lexicales inhérente [+agent implicite] et afférente [+défini par une religion] se composent
- dans le genre « créationniste », avec la valeur lexicale afférente [+Créateur] (la deuxième proposition de l'article 1 concerne « des qualités octroyées par un agent défini par une religion comme étant un Créateur »)¹⁹ ;
 - dans le genre « non créationniste », avec la valeur lexicale afférente [–Créateur] (la deuxième proposition de l'article 1 concerne « des qualités octroyées par un agent défini par une religion non comme n'étant pas un Créateur »)²⁰ »).

- (4) Verbe *doivent* : les valeurs lexicales inhérente [+impératif moral] et afférente [+énoncé par une religion] se composent
- dans le genre « créationniste », avec la valeur lexicale afférente [+dessein d'un Créateur] (la troisième proposition de l'article 1 concerne « un impératif moral énoncé par une religion et reflétant le dessein d'un Créateur ») ;

¹⁸ Cf. notes ci-dessus sur la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis.

¹⁹ *Idem*

²⁰ Dans le bouddhisme, cet agent sera une « loi de causalité », étendue ou non à des mondes supranormaux.

– dans le genre « non créationniste », avec la valeur lexicale afférente [–dessein d'un Créateur] (la troisième proposition de l'article 1 concerne « un impératif moral énoncé par une religion, et ne reflétant pas le dessein d'un Créateur »).

3.4. Spécificité de la plasticité « culturelle »

Notre première hypothèse sur la plasticité du genre « éthique », supposant une multiplication des interprétations de la DUDH selon ses arrière-plans culturels, se trouve confirmée par les corrélations qu'on vient de décrire. Sur la base de ces exemples, on peut également définir, dans ce cas particulier des subdivisions « culturelles » du genre « éthique », le principe fonctionnel de ce que nous nommons *plasticité sémantique*. Cette plasticité obéit aux critères spécifiques suivants :

1° le signifié global « éthique » de la DUDH se laisse aisément subdiviser en de multiples sous-genres ;

2° ces sous-genres sont en nombre indéterminé (et ils ne revêtent aucune valeur absolue : ainsi, au lieu des sous-genres proposés ci-dessus, il aurait été parfaitement possible de subdiviser le signifié global [+RELIGION] en [+THEISME] / [–THEISME], puis le signifié global [+THEISME] en [+MONOTHEISME] / [–MONOTHEISME], etc.) ;

3° les valeurs des signifiés locaux, dans tous les cas analysés ici, sont des valeurs afférentes.

En outre, une conclusion s'impose : nos analyses d'interprétations multiples correspondant aux sous-genres « culturels » ne sauraient gager une interprétation « universelle » de la DUDH. Mettant en lumière des valeurs oppositives qui sont par définition *sémantiquement exclusives les unes des autres*, ces analyses attestent au contraire, *de facto*, des interprétations propres à une culture, et en cela « non universelles »²¹.

4. Sémantique de l'universalité

4.1. Signifié global : la dichotomie statique/dynamique

Notre seconde hypothèse – supposant une plasticité sémantique propre à générer conjointement, dans le genre « éthique » de la DUDH, une interprétation « non universelle » et une interprétation « universelle » – ne saurait être argumentée sur la base du principe de plasticité « culturelle » puisque celui-ci ne sous-tend *a priori*, comme on l'a vu, que des interprétations « non universelles ». Cette seconde hypothèse doit donc s'étayer d'un principe de plasticité distinct, dont les critères programmatiques suivants peuvent être posés :

1° l'opposition « non universel » / « universel » sera captée par une unique subdivision de signifié global (ou genre) ;

2° cette subdivision devra se combiner avec les multiples genres « culturels » ;

3° la détermination des signes locaux par le signifié global « universel » devra consister en une neutralisation des valeurs oppositives attachées aux genres « non universels » régissant ces mêmes signes locaux.

Il se trouve que la réflexion développée par Henri Bergson dans *Les deux sources de la morale et de la religion*²², reprise par Karl Popper dans *La société ouverte et ses ennemis*²³, est en mesure de donner

²¹ Certes, on peut argumenter que, se prêtant à ces multiples interprétations « culturelles », la DUDH est susceptible de jouer un rôle médiateur entre ces interprétations lorsqu'elle suscite des afférences sémantiques similaires ; mais ce rôle, s'il est lié à une illusoire « présomption d'universalité », peut tout aussi bien occasionner des malentendus – pouvant porter, par exemple, sur des conceptions incompatibles de l'éthique (ou de la loi sous-tendue par cette éthique), ou encore sur des représentations divergentes des concepts attachés à des mots comme *dignité, liberté, arbitraire*, etc.

²² Paris, Presses universitaires de France, 1948 (ouvrage originalement publié en 1932)

un contenu intuitif à ces critères programmatiques. La philosophie sociale bergsonienne, en effet, caractérise toute pensée éthique comme découlant de deux « sources » antagoniques et complémentaires :

– une « source » dite *statique* – ou encore *institutionnelle* –, d'où procède une organisation de pensée *close* (une pensée incarnée dans des institutions et exclusivement vouée à la conservation du *statu quo* d'un groupe social) ;

– une « source » dite *dynamique* – ou encore *mystique* (ce concept ne s'entendant pas comme limité au fait religieux) –, produisant une organisation de pensée *ouverte* (une pensée incarnée par des « sages » et liée, au contraire de la précédente, à un « élan créateur » compatible avec des valeurs plus universelles).

Alors que nous avons utilisé jusqu'ici le terme d'*universel* sans en problématiser la signification – nous référant simplement au fait que ce terme figure dans le titre de la Déclaration et qu'il est au centre de nombreux débats –, la dichotomie bergsonienne permet de préciser la dualité *non universel / universel* sur laquelle porte notre seconde hypothèse. En effet, noter cette dualité par les signifiés globaux [+STATIQUE] (équivalent de [-DYNAMIQUE]) et [+DYNAMIQUE] (équivalent de [-STATIQUE]) présente les avantages suivants :

– le trait [+STATIQUE] rendra compte de l'interprétation « culturelle » de la DUDH telle que nous l'avons analysée (*supra*, 3.), déterminant des valeurs « non universelles » opposées, exclusives les unes des autres : il s'agira, en l'occurrence, d'une interprétation conceptuellement figée, objectivée par une tradition culturelle, et vouée à la conservation d'un *statu quo* social ;

– le trait [+DYNAMIQUE] permettra de capter un autre aspect de l'interprétation de la DUDH (dont notre analyse n'a jusqu'ici pas rendu compte), susceptible de se greffer sur n'importe quelle interprétation « statique » : il s'agira d'une interprétation conceptuellement « ouverte », correspondant à une « expérience de pensée » subjective (ce que Bergson nomme *mystique*), et visant une transformation éthique, un devenir (ce qu'on peut appeler *transcendance*). De fait, cette interprétation « dynamique » ne produira pas un sens universel *en soi* : ce sera plutôt *un sens constitué de telle sorte que sa visée puisse être tenue pour l'objet possible d'une unanimité*.

En bref, alors que l'interprétation « statique », dans ses subdivisions « culturelles », rendra compte de divergences de pensée, l'interprétation « dynamique » rendra compte, sur la base d'une plasticité sémantique, d'une convergence de pensée. Ces deux interprétations antagonistes – une doxa et une mystique – n'en seront pas moins complémentaires l'une de l'autre, en cela que, si l'immanence statique est bien distincte de la transcendance dynamique, la seconde n'en repose pas moins, chronologiquement et logiquement, sur la première.

Tout ceci, de nouveau, n'est pas une pure spéculation métaphysique : c'est l'élaboration d'une hypothèse propre à être avérée par l'analyse interprétative.

4.2. L'interprétation « dynamique » comme neutralisation des oppositions de l'interprétation « statique »

La préséance chronologique et logique de l'interprétation « statique » sur l'interprétation « dynamique », qu'on vient de postuler, implique, en termes sémantiques, de poser le « sens ouvert » de l'interprétation « dynamique » comme une *neutralisation des oppositions* de l'interprétation « statique ». Pour illustrer par quelques exemples comment le signifié global [+DYNAMIQUE] peut neutraliser les oppositions de valeurs locales déterminées par le signifié global [+STATIQUE], on reprendra l'analyse menée (*supra*, 3.2.) sur les genres notés [+ETHIQUE, +RELIGION] et [+ETHIQUE, -RELIGION], en poursuivant la subdivision de chacun de ces signifiés globaux par la dualité [+STATIQUE] / [+DYNAMIQUE].

²³ *The Open Society and Its Enemies*, London, Routledge, 1945

(1) Verbes *naissent*, *sont (doués)* et *doivent* – composition des valeurs flexionnelles inhérente [+vérité générale] et afférentes [+référée à une religion] ou [–référée à une religion] (ainsi que toutes leurs subdivisions possibles) :

– dans l'interprétation « statique », ces valeurs se composent avec une valeur afférente [+sens fermé] (les trois propositions de l'article 1 réfèrent à une vérité close, objectivée dans une pensée instituée, conservatrice d'un *statu quo* social) ;

– dans l'interprétation « dynamique », ces valeurs se composent avec une valeur afférente [+sens ouvert] (les trois propositions de l'article 1 réfèrent à une vérité ouverte, relevant d'une expérience de pensée de type mystique (au sens de Bergson) et d'une visée unanime possible²⁴ – cette vérité étant, de ce fait, à la fois distincte et non exclusive de celle de l'interprétation « statique »).

Ces traits afférents [+sens fermé] et [+sens ouvert] de la flexion des trois verbes se composeront, par isotopie, avec les compositions des valeurs lexicales desdits verbes.

(2) Verbe *naissent* – composition des valeurs lexicales inhérente [+destinée] et afférentes [+référée à une religion] ou [–référée à une religion] (ainsi que leurs subdivisions) :

– dans l'interprétation « statique », ces valeurs se composent avec la valeur afférente [+sens fermé] (la « destinée » humaine est une notion close, objectivée dans une pensée instituée, et conservatrice de *statu quo*) ;

– dans l'interprétation « dynamique », ces valeurs se composent avec la valeur afférente [+sens ouvert] (la « destinée » humaine est une notion ouverte, appartenant à une expérience de pensée subjective – dans laquelle elle peut prendre un sens transcendant, non attaché exclusivement à une pensée instituée, sans pour autant exclure aucune pensée instituée).

(3) Groupe verbal *sont doués* – composition des valeurs lexicales inhérente [+agent implicite] et afférentes [+défini par une religion] ou [–défini par une religion] (ainsi que leurs subdivisions) :

– dans l'interprétation « statique », ces valeurs se composent avec la valeur afférente [+sens fermé] (connotant un « agent » identifié dans des institutions de pensée, religieuses ou non religieuses – par exemple : Jéhovah, Dieu ou Allah, dans les dogmes judaïque, chrétien ou islamique ; dans un dogme athée, l'évolution) ;

– dans l'interprétation « dynamique », ces valeurs se composent avec la valeur afférente [+sens ouvert] (l'agent implicite de la deuxième proposition de l'article 1 est un principe non objectivable, qui excède le pensable ; dans cette interprétation la valeur [+défini par une religion], par exemple, cesse d'être exclusive de son opposée, et inversement).

(4) Verbe *doivent* – composition des valeurs lexicales inhérente [+impératif moral] et afférentes [+énoncé par une religion] ou [–énoncé par une religion] (ainsi que leurs subdivisions) :

– dans l'interprétation « statique », ces valeurs se composent avec la valeur afférente [+sens fermé] (l'impératif moral est figé, objectivé dans une pensée instituée, conservateur de *statu quo*) ;

– dans l'interprétation « dynamique », ces valeurs se composent avec la valeur afférente [+sens ouvert] (l'impératif moral est ouvert, nourri par une expérience de pensée subjective dans laquelle il peut devenir l'objet d'une visée unanime).

Comme on en a fait l'hypothèse, l'interprétation « dynamique » atteste bien, sur la base d'une plasticité sémantique, une convergence possible de pensée – là où l'interprétation « statique » et

²⁴ L'« ouverture », ici, ne renvoie pas à une relativité de cette interprétation mais au fait qu'elle reflète le dynamisme d'une expérience et un devenir de pensée. Cette valeur flexionnelle d'une « vérité heuristique » conditionne, comme on le verra, les valeurs lexicales.

ses subdivisions « culturelles » attestent des divergences. La plasticité « dynamique », ainsi qu'on l'a vu, neutralise les divergences de l'interprétation « statique » ; elle ne les abolit pas pour autant puisque, d'une part, la convergence requiert ici le point de départ des divergences et que, d'autre part, sa neutralisation n'est pas une suppression mais une sorte de « mise entre parenthèses » heuristique au service d'une interprétation transcendante. (Le paradoxe de l'universalité, conçue comme interprétation « dynamique », est que l'éthique de la DUDH est d'autant plus pensable comme « universelle » que, sur le fondement d'un sens ouvert, elle est propre à accueillir les différences culturelles sans rien niveler de ces différences.²⁵)

Finalement, le concept de *transcendance*, dans l'usage que nous en avons fait, réfère à la qualité d'un type particulier de plasticité sémantique, rien de plus. Il en va de même du qualificatif bergsonien de *mystique* attribué ici à l'éthique. Et, dans cette perspective, le « sens ouvert » d'une interprétation éthique « dynamique » est comparable au « sens ouvert » en poésie. Cette parenté est attestée par un fait remarquable : de même qu'un texte poétique, traduit dans une langue quelconque, perd des particularités de sa langue originaire mais conserve intact son caractère voire sa force de *poéticité*, de même un texte comme la DUDH dans son interprétation « éthique » peut être traduit dans toutes les langues et compris dans toutes les cultures en conservant intact son caractère et sa force d'*éthicité*.

5. Enjeux d'une sémantique des droits de l'homme

Les analyses présentées ici ne font qu'esquisser une sémantique de la DUDH. Elles n'en laissent pas moins entrevoir que cette sémantique est probablement en mesure de clarifier et de soutenir deux enjeux socio-politiques :

- 1° combattre et disqualifier les instrumentalisation de la DUDH ;
- 2° éclairer la compréhension du rôle pouvant être joué par *l'unanimité* dans le domaine de la gouvernance mondiale.

5.1. *Combattre les instrumentalisation de la DUDH*

L'instrumentalisation politicienne de la DUDH consiste à clamer son universalité, ou au contraire à contester celle-ci, dans le but de servir des intérêts hégémonistes ou totalitaires. Ces manœuvres politiques ont en commun *une réification du sens* : qu'elles s'en prévalent ou qu'elles l'attaquent, elles conçoivent la DUDH comme univoque – comme pourvue d'un sens existant en lui-même et par lui-même.

L'analyse d'une linguistique de l'interprétation fait voler en éclats cette réification du sens. Dissipant l'illusion d'un texte univoque et montrant que le sens de la Déclaration n'est pas figé mais ouvert à des interprétations multiples, elle invalide aussi bien la thèse d'une pseudo-universalité insoucieuse des diversités culturelles que la thèse d'une pseudo-non-universalité réfractaire à toute visée convergente. Ainsi, la sémantique de la DUDH disqualifie-t-elle par avance l'instrumentalisation hégémoniste ou totalitariste. L'approche sémantique peut également servir à faire la part entre les diverses lectures et les instrumentalisation possibles de textes comme la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981), la Déclaration islamique universelle des droits de l'homme (1981) ou la Déclaration de Bangkok (1993) – des textes qui se prêtent à être interprétés tout autant dans un genre « statique » que dans un genre « dynamique ». Et cette approche vaut, semblablement, pour tout texte à venir.

²⁵ « Il faudra la *diversité* dont nous avons tant besoin. Une des valeurs cibles de la spiritualité commune, c'est la préservation la diversité. » Stéphane Hessel, *Entretien*, art. cit.

En résumé, l'approche sémantique permet de dénoncer les instrumentalisation de la DUDH et des textes de sa parenté, en analysant ces instrumentalisation comme reposant sur une interprétation « statique » *ad hoc*.

5.2. Eclairer la fonction de l'unanimité dans la gouvernance mondiale

L'analyse de l'interprétation « dynamique » permet, quant à elle, d'accréditer une lecture de la DUDH pouvant être dite *universelle*. Il est toutefois plus clair de qualifier cette lecture de *possiblement unanime* car, comme on l'a vu (*supra*, 4.2.), elle se soutient d'un processus interprétatif gageant une unanimité possible et non un sens ordinaire ; en d'autres termes, ce n'est pas la DUDH en tant que sens établi qui a la qualité d'« universalité » ou de transcendance, mais une interprétation de la DUDH en tant qu'aspiration²⁶. L'enjeu d'identifier une telle sémantique est d'importance, en cela qu'il y va de la mise en évidence d'une lecture unanime possible d'un texte fondateur de l'ONU, tout autant que de la conception d'une transcendance préservant la diversité culturelle.

Mais l'analyse de l'interprétation « dynamique » de la DUDH peut également jouer un rôle critique au regard des institutions de l'ONU²⁷. En effet, mettant en lumière les conditions interprétatives de l'unanimité possible, et posant ces dernières comme fondatrices du fait même de l'unanimité possible, cette analyse montre que l'unanimité interprétative n'est accessible qu'au prix de l'organisation de pensée que Bergson nomme *mystique* – correspondant, dans une terminologie sémantique, à une *ouverture du sens*. De cette organisation de pensée, les institutions de l'ONU peuvent-elles être les garantes, tant pour interpréter la DUDH et les textes de sa parenté, que pour éventuellement les compléter et les adapter au cours du temps ? La réponse semble être *non*, car l'interprétation ressortissant au genre « dynamique » ne peut, selon la définition même de ce genre, être gagée sur des institutions. Cette interprétation et ses valeurs sont gagées, par définition, sur la dimension « mystique » de traditions humaines de réflexion, de spiritualité, de sagesse.

Aussi semble-t-il qu'une articulation reste à trouver entre le gage « démocratique » de la représentation des Etats et un gage « mystique » de la DUDH. Une articulation dont la sémantique pourrait, qui sait, stimuler la compréhension en éclairant, à sa manière, le problème – et la fonction possible – de l'unanimité dans la gouvernance mondiale.

²⁶ Si l'unanimité peut être posée à la base de l'analyse sémantique « dynamique » de la DUDH, elle est aussi sa fondation historique, sous la forme minimale du vote sans opposition des Etats membres de l'ONU qui l'a instituée.

²⁷ « Je pense que nous avons besoin d'une réflexion approfondie sur la légitimité des institutions qui s'inspirent peut-être vaguement de la Déclaration universelle mais qui se sont beaucoup différenciées. » Stéphane Hessel, *Entretien*, *art. cit.*